

POINT DE PRESSE DU CADRE DE CONCERTATION SUR LA  
GOUVERNANCE AU BÉNIN BOURSE DE TRAVAIL LE 29 MAI 2014  
**(CCGB)**

---

**LA GOUVERNANCE AU BÉNIN : LE CONTENU DU PARDON**

Présenté par Laurent METONGNON, président du comité de rédaction du CCGB

**Mesdames et Messieurs les journalistes,**

**Camarades membres du cadre de concertation sur la gouvernance au Bénin,**

Merci de répondre à notre invitation sacrifiant votre temps de repos de l'ascension pour partager avec nous notre réflexion sur un problème d'actualité. Avant d'aborder le thème objet du point de presse, c'est quoi le cadre de concertation sur la gouvernance au Bénin et qui en sont les membres.

**Le cadre de concertation sur la gouvernance au Bénin**

Le 1<sup>er</sup> mai 2009, les travailleurs du Ministère de l'Economie et des Finances, réunis u sein du SYNTRACEF, ont organisé un sondage sur trois ans de gouvernance à l'ère du changement. Le cri du ralliement était : Ensemble, luttons pour un monde plus humaniste, de respect des valeurs morales, de justice et de paix. Cette enquête d'opinion sur un effectif de 218 fonctionnaires, toutes catégories confondues a porté sur les cinq questions suivantes :

- **Les règles en matière d'exécution des dépenses publiques sont-elles bien respectées sous le régime du changement ?**
- **Les dépenses sous le régime du changement sont-elles des dépenses de qualité ?**
- **Quels sont, selon vous, les critères de nomination sous le régime du Changement ? Religion, Région, Appartenance Politique, Ancien copain, Autres relations, Analyse personnelle**
- **L'Administration publique, selon vous, est-elle bien gérée sous l'ère du changement ?**
- **L'Administration publique, est-elle plus politisée qu'autrefois ?**

Les résultats de cette enquête réalisée en 2009, justifiaient déjà une absence de gouvernance dans notre pays. Ce document, distribué au cours du mouvement des grèves passées par la FESYNTRA-FINANCES et la CSTB, pour une fois encore a

prouvé la mal gouvernance des crises sociales par le gouvernement du Président YAYI Boni, a intéressé certains jeunes, et personnalités de la société civile, et femmes organisées, qui ont demandé leur ralliement pour l'élargissement de la réflexion et de la lutte à engager pour **sauver la gouvernance au Bénin. En un mot pour la jeunesse demanderesse et combattante c'est comment faire pour ériger le patriotisme de bon aloi en système de gestion pour une meilleure garantie de leur avenir demain.**

C'est ainsi que sur initiative de la FESYNTRA-FINANCES, appuyée par la CSTB, s'est réunie le 08 mai 2014, une concertation regroupant les travailleurs de tous les secteurs en lutte et non en lutte, les comités de grève départementaux près les Confédérations et centrales syndicales, les ouvriers, les artisans, les conducteurs de taxi moto, les diplômés sans emploi, les déflatés, les chômeurs et certaines personnalités de la société civile, pour échanger sur le thème : « **La gouvernance et ses conséquences dans les Administrations, les Entreprises et la responsabilité des travailleurs** ».

Du communiqué final ayant sanctionné cette rencontre, il apparaît que à l'unanimité, les participants, ont décidé d'organiser la résistance, l'information et l'institutionnalisation de ce cadre pour des rencontres périodiques afin de discuter de la gouvernance du pays, car il s'agit d'une lutte et d'un droit des populations dans leurs communes et des travailleurs dans leurs Administrations et Unités de Production, de contrôler la gestion des biens publics, d'élire et pourquoi pas de destituer les dirigeants convaincus de corruption ou de mauvaise gestion ou qui créeraient des préjudices énormes au pays.

La seconde réunion qui s'est tenue le 22 mai 2014, a décidé de la poursuite de la réalisation des enquêtes sur la gouvernance au Bénin pour se rendre compte de comment le Président YAYI Boni quadrille dès à présent l'administration publique et locale et dans quel but ? La gouvernance politique, économique, sociale etc. etc. Un comité de rédaction a été mis en place et a eu pour première tâche de faire ce point de presse pour faire connaître le point de vue du cadre sur ce problème de gouvernance dont la facture très salée vient de tomber.

### **Rappel de quelques faits importants dans la légèreté de la gestion des dossiers PVI et SODECO.**

**Mesdames et Messieurs les journalistes,**

**En 2006 et 2011**, les bénéfices générés par les ventes du coton issu du labeur des braves paysans de notre pays, ont servi à Mr Patrice TALON à financer l'élection de 2006 et le KO « Tchéké é é c'est à immaculé » du Président YAYI Boni. Quel était le deal contracté sur le dos du peuple en ces moments de miel entre les deux amis, personne ne sait. Peut-être que le peuple ne saura jamais tout.

Mais ce qu'on sait c'est qu'un jour, **un contrat de marché n° 20/MEF/MPDEPP-CAG/MDCEMTMIP/DNCMP du 09 février 2011,**

relatif à la mise en place du Programme de Vérification des Importations (PVI) de nouvelle génération a été signé au profit de la Société Bénin Control SA de Monsieur Patrice TALON.

**Le 22 mars 2011**, le décret n°2011-106 du 22 mars 2011 portant institution d'un Programme de Vérification des Importations (PVI) nouvelle génération est également signé suivi d'un arrêté interministériel n°161/MEF/MPDEPP-CAG/MDCEMTMIP/DNCMP du 31 mars 2011 portant application dudit décret.

Pendant que tout cela se tramait, la FESYNTRA-FINANCES dont le SYDOB, (SYNDICAT de la DOUANE) est membre a contesté la procédure, l'assimilant à une privatisation des activités de la douane, privilégiant la mise en œuvre des réformes en cours pilotées par les douaniers eux-mêmes et les Canadiens. Des jours de grèves ont été observés dans ce sens. Pour toute bonne gouvernance la solution était de priver les douaniers du droit de grève.

**Le 12 avril 2012 soit 1an 2mois** après, le Secrétaire Général du Gouvernement saisit la Société Bénin Control SA d'un courrier portant révision du contrat de marché relatif au PVI de nouvelle génération. Malgré toutes les observations de droit produites par la Société, il lui fut notifié par correspondance du 02 mai 2012, référencée n°257/PR/SGG/ la suspension provisoire du contrat n°20 du 09 février 2011.

Le soutien à cette gouvernance, pour prouver le bien fondé de ces décisions mal pensées et fondées sur la haine à un ami devenu subitement ennemi pour des raisons officielles non encore connues, s'est poursuivi dans les rues par les marches de soutien au Président de la République. La gouvernance par la communication, la désinformation, la victimisation, les soutiens des ministres envoyés dans leurs départements d'origine, l'appui des rois et des religieux a pris le pas sur l'art de prévoir les conséquences éventuelles d'une décision de saut d'humeur.

### **La suite de la gouvernance de ce feuilleton.**

Au vu du désastre systémique apparu, il n'était plus surprenant que l'efficacité désertât. C'est ainsi que :

**Le 13 juillet 2012**, on entend sur la chaîne des grands événements (ORTB) les propos d'un reportage du chef de l'Etat : « Nous sommes derniers la question économique se pose aujourd'hui. En termes de croissance économique nous sommes derniers avec 3%. Si on avait les 130 000 tonnes de coton qui sont perdues quelque part, on serait autour de 4 à 5% ; on aurait affiché le même taux de croissance que le Burkina le Mali etc...Etre dernier, je n'aime pas ça. Pendant le sommet, j'ai baissé la tête et tout le monde me regardait. J'avais tellement honte ; Ah Seigneur, je préfère la mort ; quelle humiliation, quelle humiliation ! Parce que le wassangari n'aime pas la honte » cf la Croix du Bénin n°1154 du 13 juillet.

Pour calmer le chef, le déferlement juridico politico économique, a démarré avec l'argent du contribuable béninois engouffré dans un règlement de compte

personnel avec son ami d'hier. Saisi de coton sur terre, engrais en mer. Et pour rassurer le peuple qu'il n'y a aucune inquiétude, et le pays est bien géré, les ministres de la République et les conseillers de la cour et même ceux de la basse cour, défilent sur l'ORTB dont l'accès est interdit à l'opposition, de venir nous abreuver et nous rassurer de ce que l'Etat n'est pas un contrebandier et que l'argent du contribuable ne risque rien dans cette magouille. Et pour joindre l'acte à la parole, le coton se planta à la télé.

**Le 17 octobre 2012**, le Président de la République était en visite officielle à BRUXELLE avec entre autres sa nièce dame Zoubérath KORA, son médecin personnel docteur Ibrahim Cissé ;

**Le 19 octobre 2012**, date de retour de mission, deux jours après, des personnalités soupçonnées dans une affaire de tentative d'empoisonnement sont interpellées (l'ex ministre du commerce et Soumanou Moudjaidou, dame Zoubé, le docteur Ibrahim Cissé) ;

**Le mardi 23 octobre 2012**, le juge d'instruction du 6<sup>ème</sup> cabinet du tribunal de première instance de Cotonou, Angelo Djidjoho Houssou a écouté les mis en cause qui auraient avoué les faits. Ce jour même alors que se tenait encore cette audience, le procureur Justin GBENAMETO aujourd'hui radié de la magistrature et le commissaire centrale de la ville de Cotonou aujourd'hui Directeur Général de la Police Nationale (DGPN), Louis HOUNDEGNON, animent un point de presse (gouvernance communicationnelle d'information et de désinformation, une méthode de gestion du pays confiée aux chargés à la communication du palais, gracieusement payés par le Président YAYI Boni) confirment les faits et exhibent les produits du crime. Ils sont aussitôt placés sous mandat de dépôt tandis que la justice délivre deux mandats d'arrêt internationaux contre les opérateurs économiques Patrice TALON et Olivier BOCCO.

**Le 06 novembre 2012**, le garde de corps rapproché du Président de la République, monsieur Bachirou ADJANI SIKA est arrêté dans la même affaire.

**Le 05 décembre 2012**, Patrice est interpellé à Paris puis libéré quelques heures plus tard dans le cadre de tentative d'empoisonnement contre son ami d'hier YAYI Boni, Président de la République.

**Le 22 février 2013**, Johannes DAGNON, cousin de Patrice TALON et le chef d'escadron Pamphile ZOMAHOUN sont arrêtés et gardés à vue par la gendarmerie pour tentative de coup d'Etat contre le Président de la République, et seront incarcérés.

**Le 17 mai 2013**, le juge Angelo Djidjoho Houssou prend deux ordonnances de non-lieu dans les deux affaires. Craignant pour sa vie ce dernier prend la route de l'exil avec point de chute, New York. Ce dernier affirme dans une lettre intitulée LE BENIN SURVIVRA A LA HONTE affirme « **j'ai quitté le Bénin face à**

**l'incurie complice des autorités compétentes de me protéger contre l'arbitraire et les bas instincts de la vengeance perdante et éperdue ».**

Les décisions du juge sont confirmées en appel. Poursuivant la politique de vaincre ou périr, la chambre d'accusation est saisie puis la Cour Suprême. La Cour Suprême ne se prononcera pas sur les ordonnances, mais a plutôt cassé les arrêts confirmatifs de la chambre d'accusation sur la forme et ce, pour un simple problème de visa.

**Le 13 mai 2014, à Abidjan**, la sentence de la décision de la CCJA qui condamne l'Etat du Bénin tombe. Le tribunal arbitral, pour les périodes restant à courir du contrat de marché et forfaitairement, décide d'allouer à la Société Bénin Control SA, au titre des profits attendus de l'exécution dudit contrat, la somme de 129 000 000 000 de F.CFA TTC correspondant à un peu plus d'1/3 de la période restant à courir. Sur le préjudice moral subi la Société Bénin Control SA demande qu'il lui soit versé la somme de 40 000 000 000 de F CFA en réparation de son préjudice moral du fait de l'atteinte considérable à son image. Au total l'absence d'une gouvernance dans ce dossier coûte en définitive : 169 000 000 000 de F CFA aux contribuables béninois.

**Le 14 mai 2014**, le pardon marketing, après avoir épuisé sans succès toutes les voies de vengeance tombe sans aucune allusion aux dégâts que la gouvernance par la rue, les marches de soutien, les prières et messes de remerciements ont causés la veille.

**Le 19 mai 2014**, la chambre d'accusation autrement composée met en liberté provisoire les inculpés dans ces affaires exécutant ainsi partiellement les ordonnances de non lieu du 17 mai 2013.

Mesdames et Messieurs les journalistes,

Mesdames et Messieurs les membres du Cadre de Concertation de la Gouvernance au Bénin (CCGB),

**Voilà comment notre pays est gouverné : non respect des lois de la République, des décisions de justice, gouvernance d'humeur, par la rue, par une communication de désinformation pleine de haine et de vengeance permanentes. Or pour un Chef d'Etat, un Président de la République qui prête serment sur la Constitution au nom de DIEU et des mânes des ancêtres, s'incliner devant le droit , être à l'écoute de son peuple, avoir de l'humilité à l'égard de son peuple, ne sont pas seulement une simple politesse ni un acte banal de sagesse, mais la voie royale, du véritable « wassangari dans le cas d'espèce» pour donner une chance à la bonne gouvernance de son pays.**

## **Le contenu du pardon**

Le rappel des faits montre qu'il s'agit d'un pardon accordé à des personnes que la loi a innocenté. Mais il peut être analysé comme un geste de décrispation de la vie politique et sociale entre autres aussi pour détourner l'attention des travailleurs en lutte de leurs revendications non satisfaites malgré plus de 04 mois de grève. Que cache ce pardon intervenu le lendemain d'une lourde sentence d'une organisation dont le Bénin est membre ? Quel est le degré de sincérité de ce pardon qui aussitôt donné a soulevé une kyrielle de manifestations de soutiens la nuit là même pour s'amplifier le lendemain ? On se croirait au TOGO du timonier national ou au Zaïre du général Mobutu SESE SEKO. Le pardon a été présenté comme offrant des perspectives plus heureuses à la jeunesse, aux travailleurs, au peuple béninois effaçant du coup la somme de misère qui l'accable.

Or en ouvrant l'enveloppe du pardon c'est une condamnation de l'Etat Béninois d'une somme de 160 000 000 000 de F CFA à payer à Patrice TALON dans les affaires PVI et SODECO que le peuple retrouve sans compter les intérêts à payer selon le Ministre de la justice membre de la conférence des ministres de l'OHADA.

Mesdames et Messieurs les journalistes,

Mesdames et Messieurs les membres du CCGB,

Le patriotisme de bon aloi qui nous caractérise basé sur la devise de notre pays : Fraternité, Justice, Travail nous amène à faire comprendre d'emblée que l'OHADA et sa Cour commune de justice et d'arbitrage sont mises en place pour ôter la souveraineté des Etats Africains en matière du droit des affaires, ceci afin de sécuriser les capitaux et intérêts étrangers, surtout français dans les ex- colonies françaises. Sur cette base le peuple béninois peut à juste titre ne pas donner carte blanche à la décision de cette cour. Mais la seule question à laquelle les béninois doivent trouver ici et maintenant la réponse, qui devra payer les dettes accumulées par les pillages, les scandales, qui jalonnent la gouvernance ruineuse qui tue le pays et les hommes aujourd'hui ?

Nous nous rappelons des nombreux scandales de ICC-Services, CEN-SAD, Route Allada-savi, Port Sec de Parakou, Machines Agricoles, Lépi Truquée, Siège du Parlement, Usine de Maria-Gléta, Avion Présidentiel, Route Akassato-Bohicon, Boucle ferroviaire, Sobemap, Sonacop, Sbee, Libercom, etc. etc.. Et là encore c'est ce qu'on nous connaissons, pleins d'autres scandales existent dans les ministères que les Inspecteurs des Finances dénoncent dans leurs rapports et sont inconnus du grand public sans occulter comment le trésor public est géré.

A cette question la jeunesse doit prendre ses responsabilités et trouver la réponse pour ne pas laisser continuer une telle gouvernance ruiner et tuer le pays. L'autre contenu du pardon qui fait honte c'est la rébellion qu'organise le Chef de l'Etat lui-même devant les jeunes qu'il a réuni hier au palais de la présidence, après ses ministres de la justice et du développement qui avaient déjà annoncé les

couleurs de cette rébellion de ne pas déférer à la décision de la CCJA. Il faut que cesse la gouvernance par la rue et la raison amène de chercher et trouver les voies et moyens de sagesse dans la résolution des problèmes d'Etat. La situation actuelle n'autorise une telle rébellion car pour le peuple béninois c'est clair c'est le têtard, l'organisateur des crimes économiques, le violateur des lois, le protecteur et premier auteur des scandales, celui-là qui refuse de publier les audits, c'est le Président YAYI Boni qui va payer sur sa fortune de 8 ans de règne à son ami les 160 000 000 000 de F CFA et non le trésor public. Et puis que cache encore cette rébellion quand dans quelques jours doit se tenir la table ronde de Paris pour attirer les investisseurs étrangers. Les investisseurs qui écoutent au lieu de la voie de règlement à l'amiable d'une décision de cette envergure voient le premier magistrat d'un pays garant de l'application des décisions de justice se rebeller, peut-il se sentir en sécurité ?

Mesdames et Messieurs les journalistes,

Mesdames et Messieurs les membres du CCGB,

Voilà le résultat de la gouvernance par la rue

Voilà les conséquences de la gouvernance par l'humeur

Devrons –nous continuer à nous taire ?

Le Bénin se retrouverait trahi par ses fils et filles qui s'associeraient à la complicité en vogue.

C'est pourquoi, une fois encore le CCGB par ce canal voudrait tirer sur la sonnette d'alarme, en appeler à la mobilisation de toutes les forces vives et surtout celle de la jeunesse afin que les dispositions idoines soient prises pour non seulement arrêter la saignée mais aussi et surtout « Sauver le bateau Bénin » en plein naufrage.

Je vous remercie !